

ACADEMIE NATIONALE OLYMPIQUE FRANÇAISE

Appel à candidature pour l'attribution du

PRIX HENRI DIDON 2014



Présentation du prix

Créé en 2009 par l'Académie Nationale Olympique Française (ANOF), le « **Prix annuel Henri DIDON pour la promotion du sport et de l'Olympisme comme médias de culture et vecteurs d'éducation** », récompense un projet éducatif innovant auprès d'enfants et adolescents.

Qui est Henri DIDON ?

Henri Didon (1840 – 1900) Dominicain, sportif, docteur en théologie, prêcheur de renommée internationale, écrivain, rebelle vis-à-vis de sa hiérarchie ecclésiale, fut, de son temps, un des intellectuels français reconnus.

Il fut surtout un pédagogue; proviseur du collège privé Albert-le-Grand à Arcueil. Il développa la pratique du sport dans son établissement en insistant sur l'exemplarité des valeurs qu'il véhicule et fréquenta alors les principaux acteurs sportifs de l'époque dont Georges Saint Clair et Pierre de Coubertin. Répondant à la demande de ce dernier, il fut le premier à faire participer ses élèves de l'enseignement privé à une rencontre sportive avec ceux de l'enseignement public lors des championnats d'Albert-le-Grand. A cette occasion, il lança à la fin des compétitions, la devise « Citius, Altius, Fortius » qui deviendra celle du comité olympique. C'est également lui qui célébra la messe des Jeux olympiques d'Athènes en 1896 Pierre de Coubertin le sollicita pour ouvrir le second Congrès olympique au Havre en 1897 consacré à l'éducation.

Il collabora étroitement, malgré les oppositions de sa hiérarchie, aux réflexions de l'administration de l'Education nationale pour inclure l'éducation physique dans le cursus scolaire, y apportant le fruit de ses constats réalisés en Angleterre. A la fin de sa vie, il servit d'intermédiaire entre Pierre Waldeck-Rousseau et le pape pour aplanir le conflit qui s'était développé entre la France et le Vatican.

Objectif du Prix Henri Didon

L'Académie Nationale Olympique Française (ANOF) a souhaité rendre hommage au pédagogue Henri Didon en instituant un prix qui illustre l'engagement et la créativité qu'il manifesta toujours afin d'inclure le sport dans une démarche didactique globale aux services des jeunes.

L'objectif de ce prix est de soutenir, encourager et mettre en lumière toute initiative assurant la promotion de l'éducation et de la culture par le sport et l'Olympisme.

L'ANOF souhaite par ce prix, promouvoir tout ce que le sport et les valeurs Olympiques peuvent apporter de positif à notre société : le goût de l'effort, le sens de la solidarité et le respect d'une éthique, qui mènent à l'épanouissement personnel et à la réussite collective.

Cette reconnaissance enrichit le cadre des prix et récompenses déjà initiés par l'ANOF en faveur de la recherche et de l'inclusion sociale.

Récompense

Le Prix est doté d'une subvention d'un montant de 1 500 €.

Critères d'éligibilité

Les porteurs de projets éligibles peuvent être :

- Associations à but non lucratif à caractère éducatif (Associations locales sportives ou non, CDOS, CROS, Fédérations sportives, MJC, Centres sociaux,..)
- Collectivités publiques territoriales (Communes, Communautés de Communes, Conseil Général, Conseil Régional,...)
- Etablissements d'enseignement et de formation (public, privé, 1er degré, Second degré, Supérieur,...)

Critères de sélection

- Le projet doit avoir été réalisé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013.
- Les contenus et les activités proposés doivent refléter les intérêts actuels de la jeunesse et du mouvement olympique et se démarquer par leur créativité et leur innovation.
- Une attention particulière sera apportée aux projets impliquant des pratiques interdisciplinaires.
- La visibilité du projet et l'effort porté à la communication seront également pris en compte au moment de la sélection.

Jury

Le jury, présidé par l'ANOF, désigne chaque année le lauréat.

Le jury est composé de sept membres :

- Le président de l'ANOF ou son représentant,
- Trois membres institutionnels issus de l'Académie Nationale Olympique Française, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Pierre de Coubertin,
- Trois personnalités désignées à titre individuel pour leur implication dans la mise en valeur de la dimension éducative et culturelle le sport.

Les dossiers parvenus peuvent faire l'objet, de la part de l'ANOF d'une demande de précision ou de complément.

Les décisions du jury sont sans appel. Il peut, en outre, décider de ne pas décerner le prix.

Communication et valorisation du projet

Le projet récompensé sera présenté sur le site Internet de l'ANOF. Le lauréat s'engage à informer les médias de la distinction et en informer l'ANOF.

Dépôt des candidatures

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2014.

Les candidatures sont à envoyer par courriel via le formulaire de candidature.

Merci de l'adresser à l'attention de Mme Terrien-Conques Valérie à AcademieOlympique@cnosf.org et prixdidon@gmail.com. Un seul formulaire de candidature doit être déposé par institution.

Calendrier récapitulatif

30 Avril 2014

Date limite de dépôt des candidatures

30 Juin 2014

Date limite de délibération du jury et communication de la décision du jury

30 novembre 2014

Date limite de remise du prix au lauréat par accord tacite entre le lauréat et l'ANOF.